



www.unac.asso.fr

A Tous PNC XL AIRWAYS

unacxl@gmail.com

1^{er} mars 2016

TITULARISATION À 80% TOUS CONCERNÉS ?

PROPOSER UN CDI 80% APRÈS 7 ANS D'ATTENTE

On entend de plus en plus parler de titulariser des pnc à 80% ces derniers temps dans la compagnie. Après avoir discuté avec des PNC CDD sur nos vols, certains d'entre-eux seraient plutôt favorables à cette idée, mais sous certaines conditions. D'autres sont contre cette proposition, la trouvant injuste au regard des nombreuses années passées au service d'XL. Seuls 10 postes de PNC seraient concernés par cette titularisation à 80%. Nous jugeons ce chiffre dérisoire, il en faudrait beaucoup plus !

Rappelons que **10 postes de PNC 100%** n'ont jamais été remplacés à ce jour !

PAROLES DE PNC...



Pour les PNC favorables, c'est souvent un choix par défaut :

“Si on n'a pas le choix, je peux accepter ce genre de proposition pour trouver un semblant d'équilibre dans ma vie professionnelle et personnelle,,

“Il vaut mieux tenir que courir,,

“Je suis prêt à me contenter du minimum car 10 mois d'activité dans l'année contre 6 mois et demi en moyenne actuellement me permettrait d'améliorer ma situation financière,,

D'autres PNC trouvent qu'ils méritent un CDI à temps complet :

“On a bloqué notre grille de salaire à l'échelon A1 débutant depuis 7 ans, en plus il va nous falloir accepter de signer un CDI à 80% au même échelon !,,

“On va faire une croix sur notre ancienneté, nous sommes toujours perdant !,,

“Rien ne me garantit qu'un jour j'obtiendrai un temps complet,,

XL AIRWAYS SE PORTE PLUTÔT BIEN

XL Airways est une compagnie régulière (*low-fare*) et touristique qui emploie énormément de PNC en CDD. Tous les pnc savent que la compagnie fait des bénéfices et qu'elle développe son réseau long courrier. Tous les PNC savent aussi qu'XL fait appel à Air transat et à Hifly tous les ans depuis 2009. Tous les pnc savent qu'un A330 rejoindra très certainement notre flotte en 2017 et que cela permettrait des titularisations **MASSIVES** ! (*L'exploitation d'un avion supplémentaire nécessite en général 10 équipages*).

QU'EN PENSE L'UNAC ?

Nous pensons que ce problème ne concerne pas que les CDD, il concerne le temps de travail de tous les PNC.

Avant d'attribuer arbitrairement des contrats à temps partiel aux jeunes embauchés, il serait préférable de simplifier et d'élargir l'offre de temps alterné aux PNC titulaires qui en sont demandeurs. Le fonctionnement de notre système de temps alterné est particulièrement opaque puisque c'est l'entreprise et elle seule qui décide des bénéficiaires et des périodes attribuées.

Le processus d'embauche et de titularisation s'est largement dégradé ces dernières années.

Les contrats longs CDD ont disparu pour laisser place à des contrats courts en CDS. Les salaires sont restés **figés à l'échelon A1** depuis 7 ans, nous craignons que ce soit la porte ouverte aux CDI précaires.

Quelle est la prochaine étape ? Des CDI à 50 % ? Des intérimaires ? Des contrats jeunes générations ? Peut-être même se séparer des anciens CDD ?

La priorité des PNC est la titularisation. Si le contexte ne permet que des titularisations à 80% (*encore faut-il nous en convaincre*) ces contrats doivent être limités dans leur durée, une clause de proposition de passage à 100% doit être prévue à une échéance courte (*1 an par exemple*).

UN SYNDICAT DOIT ENCOURAGER L'EMBAUCHE ET NON LA PRÉCARITÉ